

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2016

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, BOYE, PASIAN, HERNANDEZ, BRUSTON, SACAREAU, MERCI, MARAIS, MONDON, SOBIERAJEWICZ, MICLO, HOMEHR, DE OLIVEIRA, CHAUDRON, BRETOS.

Absents ayant donné procuration : M. MAINARDIS à M. BRUSTON, Mme LAFARGE à Mme HERNANDEZ, M. MONTES à M. AYCAGUER, Mme RICHARDSONS à Mme DE OLIVEIRA, Mme LANGER à M. CHAUDRON.

Absents excusés: MM. PRETOTTO, GUY.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

Mme SOBIERAJEWICZ est élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2016, M. BRUSTON apporte la remarque suivante :

Sur le point relatif à l'attribution du lot n° 1, des erreurs ont été relevées sur les tableaux présentés. Il est donc nécessaire de présenter les tableaux correspondants à l'analyse des offres effectuée par le Maître d'œuvre, relative au marché initial. Les tableaux présentés après la séance de négociation sont exacts.

Les tableaux ci-dessous recensent l'analyse de toutes les entreprises. Plus particulièrement, sur la note technique et sur le délai, apparaissent bien toutes les entreprises avec les notes correspondantes qui justifient le choix des trois entreprises les mieux-disantes, qui ont été convoquées à la séance de négociation (Entreprises STAT – Jean LEFEBVRE – LHERM TP).

**CRITERE 2 -Valeur technique : 30%**

**Notation brute sur 4**

0	Aucun élément
1	Insuffisant, réponse lacunaire
2	Acceptable, réponse moyenne
3	Bon, réponse aux attentes
4	Excellent, au delà des attentes

Entreprises	Moyens humains et matériels /10		Méthodologie préparation du		Méthodologie réalisation des		Note /30
	Notation brute /4	Notation pondérée /10	Notation brute /4	Notation pondérée /10	Notation brute /4	Notation pondérée /10	
Offre n° 01 TFTP & STTF	2	5,00	1	2,50	0	0,00	7,50
Offre n° 02 TP CARBONNE	2	5,00	1	2,50	0	0,00	7,50
Offre n° 03 MALET	3	7,50	3	7,50	1	2,50	17,50
Offre n° 04 TP SABOULARD	2	5,00	1	2,50	1	2,50	10,00
Offre n° 05 JEAN LEFEBVRE	3	7,50	2	5,00	1	2,50	15,00
Offre n° 06 STAT	4	10,00	4	10,00	3	7,50	27,50
Offre n° 07 LHERM TP	1	2,50	2	5,00	1	2,50	10,00
Offre n° 08 TP D'OC	2	5,00	1	2,50	1	2,50	10,00

0	Aucun élément
1	Insuffisant, réponse lacunaire
2	Acceptable, réponse moyenne
3	Bon, réponse aux attentes
4	Excellent, au-delà des attentes

Entreprises	Phasage et enchaînement de tâches / 10		Planning précis de réalisation / 10		Note / 20
	Notation brute / 4	Notation pondérée / 10	Notation brute / 4	Notation pondérée / 10	
Offre n° 01 TFTP & STTF	1	2,50	1	2,50	5,00
Offre n° 02 TP CARBONNE	1	2,50	1	2,50	5,00
Offre n° 03 MALET	1	2,50	1	2,50	5,00
Offre n° 04 TP SABOULARD	1	2,50	1	2,50	5,00
Offre n° 05 JEAN LEFEBVRE	3	7,50	3	7,50	15,00
Offre n° 06 STAT	3	7,50	3	7,50	15,00
Offre n° 07 LHERM TP	2	5,00	2	5,00	10,00
Offre n° 08 TP D'OC	0	0,00	0	0,00	0,00

NOTATION FINALE

BASE					
Entreprises	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Note totale sur 100	Classement final
	PRIX	TECHNIQUE	DELAI		
	Notation / 50	Notation / 30	Notation / 20		
Offre n° 01 TFTP & STTF	37,62	7,50	5,00	50,12	8
Offre n° 02 TP CARBONNE	45,98	7,50	5,00	58,48	7
Offre n° 03 MALET	39,19	17,50	5,00	61,69	3
Offre n° 04 TP SABDULARD	43,90	10,00	5,00	58,90	6
Offre n° 05 JEAN LEFEBVRE	44,54	15,00	15,00	74,54	2
Offre n° 06 STAT	46,83	27,50	15,00	89,33	1
Offre n° 07 LHERM TP	41,61	10,00	10,00	61,61	4
Offre n° 08 TP D'OCC	50,00	10,00	0,00	60,00	5

BASE - OPTION 1 + OPTION 2 + OPTION 5					
Entreprises	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Note totale sur 100	Classement final
	PRIX	TECHNIQUE	DELAI		
	Notation / 50	Notation / 30	Notation / 20		
Offre n° 01 TFTP & STTF	39,57	7,50	5,00	52,07	8
Offre n° 02 TP CARBONNE	46,25	7,50	5,00	58,75	6
Offre n° 03 MALET	38,84	17,50	5,00	61,34	4
Offre n° 04 TP SABDULARD	43,36	10,00	5,00	58,36	7
Offre n° 05 JEAN LEFEBVRE	43,79	15,00	15,00	73,79	2
Offre n° 06 STAT	47,76	27,50	15,00	90,26	1
Offre n° 07 LHERM TP	41,85	10,00	10,00	61,85	3
Offre n° 08 TP D'OCC	50,00	10,00	0,00	60,00	5

M. CHAUDRON, sur demande de Mme LANGER, et concernant le point évoquant la non détention des clés du Presbytère, demande à ce que soit mentionné que les clés du Presbytère ont été égarées au sein de la Mairie.

M. le Maire refuse de considérer cette remarque. Car, les clés dont il était question, étaient celles des salles de réunions du presbytère, qui ont été changées et jamais remises en Mairie. Ce jeu de clés a été remis au Maire, il y a trois semaines, par le Diacre.  
La clé égarée à la Mairie est celle de la Sacristie de l'Eglise.

Accord à l'unanimité du Conseil pour adopter le compte rendu en acceptant la remarque de M. BRUSTON.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant les sujets suivants:



- Modification du montant du DC 3 du marché de travaux du lotissement communal – Lot n° 1
- Desserte basse tension intérieure du lotissement communal « Vie Longue ».
- Eclairage public du lotissement communal « Vie Longue ».

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour rajouter ces sujets à l'ordre du jour.

### **1 – Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Savès pour la réalisation de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement :**

Mme BOYE informe le Conseil, que la Communauté de Communes du Savès alloue une subvention pour la réalisation du schéma communal d'assainissement, pour un montant de 20 % de l'étude, plafonnée à 1 500 €.

Cette attribution est conditionnée à l'envoi des factures de l'étude, qui est à ce jour, en cours. Toutefois, la demande est à transmettre avant le 31 décembre 2016 à la Communauté de Communes du Savès qui, fusionnée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, deviendra Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Mme BOYE rappelle le montant du marché de cette étude : 26 975 €

- tranche ferme : 17 655 €
- tranche conditionnelle : 9 320 €

Accord à l'unanimité du Conseil pour solliciter la subvention auprès de la Communauté de Communes du Savès.

### **2- Rapports d'activités 2015 :**

#### **2-1- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch (SIAH) :**

Mme BOYE informe le Conseil que ce rapport d'activités sera tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie, et qu'il figure sur le site : [www.siah-du-touch.org](http://www.siah-du-touch.org).

Ce rapport reprend les compétences habituelles d'aménagement, d'entretien et de retenues des berges.

Une compétence particulière a été intégrée, qui porte sur une étude de stratégie à propos de la nouvelle loi GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). A compter de 2018, cette compétence sera transférée soit à la Communauté de Communes, soit à la Communauté d'Agglomération ou à un Syndicat.

Afin d'anticiper l'intégration de cette compétence, le SIAH a débuté l'étude en réalisant un état des lieux.

#### **2-2- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Garonne (CAUE) :**

Mme BOYE présente le rapport d'activités du CAUE qui sera tenu également à la disposition du public au secrétariat de mairie.

Cet organisme émane du Conseil Départemental, il a été créé en 1977. Il a pour missions principales de sensibiliser et d'apporter des conseils aux particuliers et aux collectivités.

Mme BOYE insiste sur le fait que cet organisme peut apporter des conseils aux particuliers, service encore trop méconnu. Le CAUE dispose d'une antenne à CARBONNE, tout particulier peut les consulter pour un conseil sur un projet. L'adresse mail est : [caue-mp.fr](mailto:caue-mp.fr).

M. le Maire précise que le CAUE a réalisé de nombreuses études sur la Commune, et que ce service est gratuit.

Mme BOYE complète en précisant que lorsqu' un propriétaire paie la taxe d'aménagement, lors de la réalisation de travaux d'urbanisme, une part est affectée au CAUE. Le financement des études est, en partie réalisé par cette taxe.

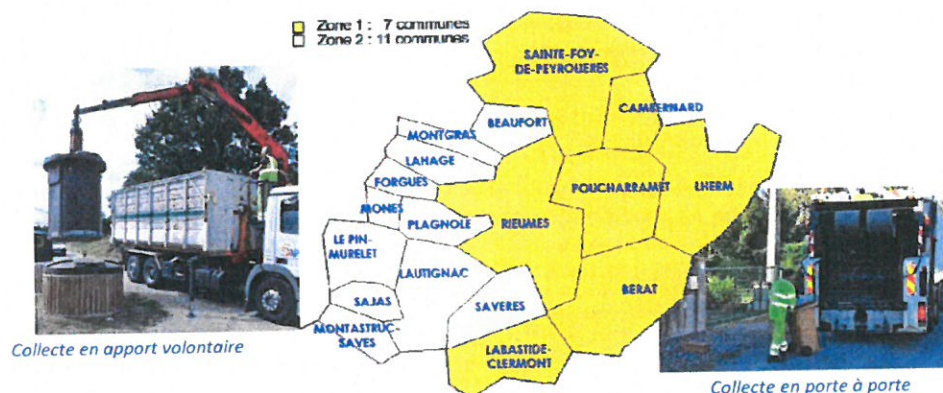
### 2-3- Services d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Savès :

M. le Maire présente succinctement le rapport tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie :

M. le Maire visualise des diapositives.

Sur cette carte, sont mentionnées en jaune les communes disposant d'une collecte au porte à porte. Les communes figurant en blanc, sont soumises à l'apport volontaire aux différents points de collecte.

La taxe pour les communes en jaune est arrêtée à 14.50 % depuis la création de la Communauté de Communes du Savès et elle est à 12.50 % pour les communes en blanc.



L'évolution des tonnages collectés entre 2014 et 2015 sont les suivants :

Types de Déchets	Tonnages		Evolution annuelle (en %)	
	2014	2015		
Ordures Ménagères Résiduelles	3 501,67	3 483,04	→	- 0,53 %
Refus de tri	78,202 <sup>(1)</sup>	59,272	↓	- 24,21 %
<b>EMBALLAGES RÉCYCLABLES ET PAPIERS GRAPHIQUES</b>				
Corps creux	20,58	28,58	↗	+ 38,87 %
Corps plats	42,92	56,86	↗	+ 32,48 %
Corps en mélange (bacs jaunes)	543,04	493,65	↓	- 9,10 %
Verre	397,44	405,00	→	+ 1,90 %
<b>DECHÉTERIE</b>				
Encombrants	1 134,07	1 105,83	→	- 2,49 %
Gravats	1 211,18	1 097,00	↓	- 9,43 %
Ferraille	179,56	173,02	→	- 3,64 %
Pelouses	127,36	109,10	↓	- 14,34 %
Branchages	1 154,74	1 193,00	→	+ 3,31 %
Bois	388,58	445,58	↗	+ 14,67 %
Piles et accumulateurs	0,959	1,094	↗	+ 14,08 %
Déchets Diffus Spécifiques	26,284	26,985	→	+ 2,67 %
Gros électroménager	66,176	73,456	↗	+ 11,00 %
Petit électroménager	51,084	53,555	↗	+ 4,84 %
Ecrans	33,621	28,407	↓	- 15,51 %
Lampes et Tubes fluorescents	0,552	0,197	↓	- 64,31 %
Cartons	16,00	43,84	↗	+ 174,00 %
DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux)	0,264	0,208	↓	- 21,21 %
Huile de friture (Huile Végétale)	0,756 <sup>(2)</sup>	0,504 <sup>(2)</sup>	↓	- 33,33 %
Huile de vidange (Huile Minérale)	11,440 <sup>(3)</sup>	7,920 <sup>(3)</sup>	↓	- 30,77 %
Pneumatiques de véhicules légers	6,158	9,172	↗	+ 48,94 %
Radiographies médicales	-	0,230	-	-
Textiles usagés	45,413	47,141	→	+ 3,81 %
<b>Tonnage total annuel</b>	<b>8 959,85</b>	<b>8 883,37</b>		<b>- 0,85 %</b>

(1) Le refus de tri est issu des recyclables et donc intégré aux tonnages indiqués pour ceux-ci dans le tableau.

(2) 0,504 tonnes d'huile de friture en 2015 (soit 560 litres) et 0,756 tonnes en 2014 (soit 840 litres)

(3) 7,92 tonnes d'huile de vidange en 2015 (soit 8 800 litres) et 11,44 tonnes en 2014 (soit 12 710 litres)



Toutefois, M. le Maire fait remarquer le faible résultat en matière d'apport volontaire aux divers points de collecte du verre :

	Verre	Emballages légers
Performances moyennes nationales pour le milieu rural (kg/hab./an)	40,7	14,5
Performances de la CCS en 2015 (kg/hab./an)	25,09	16,34
Gisement estimé (EcoEmballages – Barème E)	37,63	35,67

M. le Maire précise que l'équipement en composteur est toujours d'actualité, sur demande :

Sur l'année 2015, **57 composteurs ont été distribués** portant ainsi à 1 456 le nombre de composteurs équipant les foyers du territoire (soit environ 20% des foyers équipés). En sachant que la quantité de déchets pouvant être compostés est de l'ordre de 40 à 65 kg/hab./an, on peut estimer que la quantité de déchets détournés de la collecte des ordures ménagères résiduelles, grâce au compostage individuel impulsé par la CCS, pourrait être de l'ordre de **145 à 236 tonnes** sur l'année (sur la base de 2,5 personnes par foyer).



35

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 1 700 679,63 € en 2014 et à **1 792 320,42 €** en 2015. Elles ont donc augmenté légèrement de 5,39%, soit **91 640,79 €** de plus par rapport à 2014. La hausse s'applique à tous les postes à l'exception des carburants et de l'entretien des véhicules. **Les dépenses liées aux prestations de traitements des déchets et les charges de personnel** représentent 84,5% des dépenses de fonctionnement et toute augmentation sur ces postes, notamment l'augmentation des coûts de prestation ou des cotisations personnels enregistrée cette année, se fait lourdement ressentir.

Le bilan des recettes de fonctionnement du service est le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	
SOUTIENS ET RACHATS (COLLECTE SELECTIVE)	175 710,01 € <sup>(1)</sup>
DECHETERIE	58 250,04 €
TEOM	1 621 742,00 €
REMBOURSEMENT REMUNERATION PERSONNELS	35 984,22 €
AUTRES RECETTES DIVERSES	1 282,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 805,38 €<sup>(1)</sup></b>

<sup>(1)</sup> Montant non définitif

Pour la première année, depuis sa création, le service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Savès est excédentaire.

M. le Maire informe le Conseil de la réception, après l'envoi de la convocation, et pour la première fois, du rapport d'activités du Conseil Départemental, qui sera également, mis à la consultation du public au secrétariat de mairie.

### **3- Intégration du Lotissement « Aurignac » dans la voirie communale:**

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle la demande de l'association syndicale des co-lotis de céder la voirie, les espaces verts et les réseaux à la Commune. Un accord de principe avait été émis par le Conseil Municipal en mars 2003, mais des réserves sur la conformité avaient été formulées sur des travaux à réaliser.

Aujourd'hui les travaux ont été réalisés, une horloge astronomique a été installée, récemment, aux frais de l'association syndicale par le SDEHG, et les réserves peuvent être levées.

Les divers organismes partenaires des réseaux ont émis des avis favorables à la conformité des travaux pour l'intégration.

La vue du lotissement est la suivante (entourée en rouge):





La voirie et les espaces verts sont constitués des parcelles suivantes, pour une superficie totale de 4 064 m<sup>2</sup> :

F 687 pour 1 955 m<sup>2</sup> - F 691 pour 275 m<sup>2</sup> - F 695 pour 288 m<sup>2</sup> - F 701 pour 544 m<sup>2</sup> - F 723 pour 677 m<sup>2</sup> et F 739 pour 325 m<sup>2</sup>.

M. CHAUDRON demande si cette intégration implique des charges afférentes à l'entretien des espaces verts. Mme SOBIERAJEWICZ répond par l'affirmative, en précisant que la superficie n'est pas très importante, et qu'il n'y a que de la pelouse.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour intégrer dans le domaine public communal, la voirie, les espaces verts et les réseaux du lotissement « Aurignac ».

#### **4 – Accessibilité :**

##### **4- 1- Etat d'avancement des travaux programmés en 2016 :**

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle l'agenda des travaux d'accessibilité prévu sur 6 ans, de 2016 à 2021.

Les travaux prévus en 2016 vont débuter le 3 janvier 2017, par les toilettes PMR à la Mairie, ainsi que celles de la salle du Troisième Age.

##### **4-2- Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 et auprès du Conseil Départemental de la Hte-Gne :**

Mme SOBIERAJEWICZ informe le Conseil de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture relative à la DETR 2017 et auprès du Conseil Départemental, afin d'aider la commune à supporter les charges des travaux de mises aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle le choix de la Maîtrise d'œuvre, le Cabinet ENZO & ROSSO pour préparer les travaux et suivre les chantiers sur les différents bâtiments communaux préalablement diagnostiqués.

Les demandes de subventions sont afférentes aux travaux programmés en 2017 et 2018, pour lesquels des devis ont été établis.

Pour les travaux prévus en 2017 dont le montant global s'élève à 46 239.28 € HT, les bâtiments concernés sont :

Groupe scolaire: 17 453.67 € HT

Salle des Fêtes: 15 421.71 € HT

Gymnase: 6 843.90 € HT

Maîtrise d'Œuvre: 5 400 € HT

Missions SPS: 1 120 € HT

Pour les travaux prévus en 2018 dont le montant global s'élève à 29 587.85 € HT, les bâtiments concernés sont :

Maison des Associations: 4 720.15 € HT

Centre de Loisirs: 3 973.92 € HT

Salle Polyvalente: 15 973.78 € HT

Maîtrise d'Œuvre: 3 960 € HT

Missions SPS: 960 € HT

M. BRUSTON précise que ce dossier avait déjà été présenté au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, avec le dossier pour la rénovation thermique et qu'il nous a été précisé qu'un seul dossier serait très probablement retenu en 2017. Le dossier sur la rénovation thermique ayant reçu un avis favorable, serait éligible au titre du FSIL 2017.

C'est la raison pour laquelle, le dossier sur l'accessibilité serait éligible dans le cadre de la DETR 2017.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour solliciter les subventions pour les travaux d'accessibilité 2017 et 2018 au titre de la DETR 2017 et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### **4-3- Désignation du cabinet pour les missions de coordination SPS :**

Mme SOBIERAJEWICZ précise qu'une consultation de gré à gré pour les missions SPS est en cours, concernant les cabinets pour mener les missions SPS, deux offres ont été reçues en mairie. Quatre cabinets ont été consultés.

#### **5 – Création de la commission « sécurité incendie » :**

M. BRUSTON informe le Conseil de la nécessité de créer une commission sur les problèmes de sécurité incendie sur les bâtiments communaux. Le travail à réaliser est très important. Des travaux ont débuté sur le groupe scolaire et le gymnase, menés avec MM. BRUSTON, MAINARDIS, GARCIA et DEGEILH, suite à des réserves formulées lors du passage de la commission de sécurité départementale.

M. BRUSTON complète en précisant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des travaux répondant à des aménagements nécessaires préconisés par la commission de sécurité, et de suivre ces travaux qui doivent répondre aux normes de sécurité.

M. BRUSTON rappelle les travaux réalisés au groupe scolaire, en aménageant à l'école maternelle, un local de réserve, en agrandissant le réfectoire à la cantine, qui ont été menés avec beaucoup d'améliorations demandées par la commission de sécurité départementale, tout en portant une attention particulière sur l'engagement des dépenses de la commune, en matière de bureau de contrôle, de suivi des travaux, notamment.

Ce type de travail pourrait être mené par une commission municipale, voire extra-communale. M. le Maire intervient, en faisant part de son accord à la constitution de cette commission. Toutefois, il propose d'y joindre tout ce qui concerne la protection incendie, notamment la gestion des poteaux incendie, pour laquelle un projet de loi est en cours.

M. le Maire demande quel est l' élu qui va animer cette commission.

M. BRUSTON propose sa candidature pour animer cette commission. M. le Maire fait appel à candidature. MM. GARCIA, MAINARDIS (par procuration), MICLO, PASIAN sont candidats pour intégrer cette commission.

M. BRUSTON précise que cette commission pourrait être ouverte à des personnes extérieures au conseil municipal.

Accord à l'unanimité pour cette proposition, la commission sera donc un comité consultatif. A l'unanimité, le comité consultatif « sécurité incendie » est constitué par MM. BRUSTON, GARCIA, MAINARDIS, MICLO, PASIAN.

#### **6- Lotissement communal :**

##### **6-1- Infructuosité avec classement sans suite du lot n° 2 :**

M. BRUSTON rappelle que le lot n° 2 avait été déclaré infructueux par défaut d'offre. Il avait été remis en consultation par procédure adaptée, publié sur le site INTERNET de la Commune le 19 octobre 2016 et sur la Dépêche du Midi le 24 octobre 2016.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 novembre 2016.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Prix des prestations: 60 %
- Valeur technique de l'offre: 30 %
- Délais 10 %



Une seule offre a été déposée à la Mairie pour un montant HT de 83 378.25 € par l'entreprise LHERM TP.

L'estimation financière du lot est évaluée par le Cabinet d'Etudes OTCE à 63 945 € HT.

Le montant HT du lot n°2 remet en cause l'économie du marché, la commission propose de le déclarer infructueux sans suite.

Accord à l'unanimité de déclarer le lot n° 2 infructueux et sans suite.

#### **6-2- Remise en concurrence du lot n° 2 selon un marché par procédure adaptée :**

M. BRUSTON rapporte au Conseil la décision de la commission, concernant la remise en concurrence de ce lot n° 2 « les clôtures » selon la procédure de marché adapté à partir du 22/12/2016.

M. BRUSTON précise que des entreprises ont été démarchées et des propositions pourraient être formulées selon l'estimation du maître d'œuvre. Le cahier des charges sera légèrement modifié, sur quelques aspects techniques.

En terme de délais, le fait que ce lot ne soit pas validé, ne pose pas de problème pour la réalisation des travaux.

M. CHAUDRON intervient en précisant, qu'en commission, il avait été évoqué de scinder ce lot en deux parties. M. BRUSTON répond par l'affirmative, en précisant avoir consulté une entreprise spécialisée dans les clôtures bois, qui proposerait de travailler avec une autre entreprise de maçonnerie. En fait, la prise en compte se réalisera sur le même marché.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour remettre ce lot n° 2 en concurrence selon la procédure de marché adapté.

#### **6-3- Desserte basse tension intérieure du lotissement « Vie Longue » :**

M. BRUSTON informe le Conseil de la réunion de la commission avec les concessionnaires de tous les réseaux. Il a été précisé que les travaux de desserte d'électricité en basse tension devaient obligatoirement être réalisés par le SDEHG, la commune étant adhérente.

Ces travaux avaient été prévus au marché, selon une option, et avaient été retenus par la Commune pour être réalisés par l'entreprise STAT, titulaire du lot n° 1 du marché.

M. BRUSTON précise que le SDEHG avait établi un devis et la part restant à la charge de la commune s'élevait à 40 580 €. L'offre de l'entreprise STAT s'élevait sur ce poste, à un peu plus de 27 000 €, ce qui a justifié la retenue de cette option lors de l'attribution du marché.

M. BRUSTON a sollicité le SDEHG pour une révision au plus près de son prix, en raison de la mise en concurrence. Un devis a été établi pour un coût global de travaux s'élevant à 52960 € TTC, la participation de la Commune auprès du SDEHG serait au plus égale à 26 692 € avec une participation du SDEHG (40 %) de 21 184 €.

Ce prix ne remet pas en cause l'économie du marché.

De plus, M. BRUSTON précise que dans ce montant, des travaux pourront être réalisés avec une économie, car le SDEHG a prévu une tranchée, alors qu'une tranchée unique pourra être suffisante.

Accord à l'unanimité du Conseil pour accepter le devis du SDEHG concernant la desserte en basse tension intérieure du lotissement communal « Vie Longue » pour une dépense communale s'élevant à 26 692 €.

#### **6-4- Modification du montant du DC 3 marché de travaux du lotissement communal**

##### **- lot n° 1 :**

M. BRUSTON rappelle que lors du conseil municipal du 10 novembre 2016, le lot n° 1 avait été attribué à l'entreprise STAT, comme suit :

**TABLEAU D'ANALYSE OFFRES NEGOTIEES**

**CRITERE 1 - Coût des prestations (HT): 50%**

Entreprises	MOE	Offre n° 05 JEAN LEFEBVRE	Offre n° 06 STAT	Offre n° 07 LHERM TP
BASE	249 560,00 €	226 753,20 €	248 083,00 €	276 238,20 €
OPTION 1	-3 225,00 €	2 752,00 €	-2 365,00 €	-4 925,70 €
OPTION 2	13 590,00 €	16 550,00 €	9 900,00 €	21 349,00 €
OPTION 3	2 400,00 €	6 960,00 €	1 500,00 €	7 560,00 €
OPTION 4	34 424,00 €	22 867,20 €	21 286,00 €	24 700,60 €
OPTION 5	24 997,50 €	36 734,80 €	27 597,00 €	30 509,70 €

BASE					
TOTAL	Prix	249 560,00 €	226 753,20 €	248 083,00 €	276 238,20 €
	Ecart / estim MOE		-9,14%	-0,59%	10,69%
	Notation /50		50,00	45,70	41,04
BASE + OPTION 1 + OPTION 2					
TOTAL	Prix	259 925,00 €	246 055,20 €	255 618,00 €	292 661,50 €
	Ecart / estim MOE		-5,34%	-1,66%	12,59%
	Notation /50		50,00	48,13	42,04

**NOTATION FINALE**

BASE					
Entreprises	Critère 1 PRIX	Critère 2 TECHNIQUE	Critère 3 DELAI	Note totale sur 100	Classement final
	Notation / 50	Notation / 30	Notation / 20		
Offre n° 05 JEAN LEFEBVRE	50,00	15,00	15,00	80,00	2
Offre n° 06 STAT	45,70	27,50	15,00	88,20	1
Offre n° 07 LHERM TP	41,04	10,00	10,00	61,04	3

BASE + OPTION 1 + OPTION 2					
Entreprises	Critère 1 PRIX	Critère 2 TECHNIQUE	Critère 3 DELAI	Note totale sur 100	Classement final
	Notation / 50	Notation / 30	Notation / 20		
Offre n° 05 JEAN LEFEBVRE	50,00	15,00	15,00	80,00	2
Offre n° 06 STAT	48,13	27,50	15,00	90,63	1
Offre n° 07 LHERM TP	42,04	10,00	10,00	62,04	3



Solution de base: 248 083 € HT

- Option n° 1 (traitement à la chaux): - 2 365 € HT
- Option n° 2 (lisse bois): 9 900 € HT
- Option n° 5 (alimentation Basse Tension): 27 597 € HT

M. BRUSTON propose donc, compte tenu de la décision prise précédemment, relative à l'option n° 5, de retirer le montant de cette option et de valider le marché selon la base avec les options n° 1 et 2.

Les montants modifiés seraient les suivants :

Solution de base: 248 083 € HT

- Option n° 1 (traitement à la chaux): - 2 365 € HT
- Option n° 2 (lisse bois): 9 900 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier le montant du marché du lot n° 1 attribué à l'entreprise STAT, en supprimant l'option n° 5.

#### **6-5- Eclairage public du Chemin de Vie Longue:**

M. BRUSTON informe le Conseil de la demande faite auprès du SDEHG pour la révision du devis. N'ayant pas pu transmettre précisément un devis pour cette séance, et afin de ne pas prendre de retard dans le déroulement des travaux des réseaux, et après avoir eu contact avec le SDEHG, il a été proposé de valider le principe de la mise en place de l'éclairage public par le SDEHG pour un montant maximum de 25 093 €, correspondant à la part communale mentionnée sur la convention précédente, au préalable établie. Une révision de ce devis est donc en cours par le SDEHG.

Accord à l'unanimité du Conseil, pour accepter la réalisation de l'éclairage public du Chemin de Vie Longue par le SDEHG pour une part communale maximale de 25 093 €.

#### **7- Commercialisation des lots du lotissement communal « Vie Longue » :**

M. BRUSTON informe que le permis d'aménager est en Mairie depuis vendredi dernier. La commercialisation des lots peut être entreprise.

La commission a consulté deux agences pour estimations des lots et a étudié une moyenne des différentes propositions, retenues comme suit :

LOTISSEMENT COMMUNAL LHERM - VENTE LOTS

Lots	Surface m <sup>2</sup>	PRIX BRUT Agence 1 TTC prix	Prix / m <sup>2</sup>	PRIX BRUT	Prix / m <sup>2</sup>	Moyenne TTC	Abattement lotissement communal	PRIX avant ajustements	Impact station d'épuration	Plus-value clôtures TTC	TOTAL PRIX NET TTC	Frais de commercialisation	TOTAL PRIX VENTE
			agence 1 TTC	Agence 2 TTC	agence 2 TTC								
LOT 1	604	75 000 €	124 €	79 895 €	132 €	77 448 €	13%	67 379 €	-12 000	0	55 000 €	3 000 €	58 000 €
LOT 2	604	75 000 €	124 €	79 895 €	132 €	77 448 €	13%	67 379 €	-12 000	0	55 000 €	3 000 €	58 000 €
LOT 3	596	72 000 €	121 €	76 945 €	129 €	74 473 €	13%	64 791 €	-12 000	6 974	60 000 €	3 000 €	63 000 €
LOT 4	596	75 000 €	126 €	76 945 €	129 €	75 973 €	13%	66 096 €	-12 000	4 513	59 000 €	3 000 €	62 000 €
LOT 5	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 103	72 000 €	3 000 €	75 000 €
LOT 6	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 308	72 000 €	3 000 €	75 000 €
LOT 7	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 308	72 000 €	3 000 €	75 000 €
LOT 8	601	76 000 €	126 €	79 628 €	132 €	77 814 €	13%	67 698 €		4 923	73 000 €	3 000 €	76 000 €
LOT 9	667	79 000 €	118 €	88 378 €	133 €	83 689 €	13%	72 809 €		7 179	80 000 €	3 000 €	83 000 €
LOT 10	687	80 000 €	116 €	90 938 €	132 €	85 469 €	13%	74 358 €		0	74 000 €	3 000 €	77 000 €
LOT 11	687	80 000 €	116 €	90 938 €	132 €	85 469 €	13%	74 358 €		0	74 000 €	3 000 €	77 000 €
LOT 12	667	79 000 €	118 €	88 378 €	133 €	83 689 €	13%	72 809 €		4 923	78 000 €	3 000 €	81 000 €
LOT 13	631	76 000 €	120 €	83 608 €	133 €	79 804 €	13%	69 429 €		6 769	76 000 €	3 000 €	79 000 €
LOT 14	600	75 000 €	125 €	79 500 €	133 €	77 250 €	13%	67 208 €		0	67 000 €	3 000 €	70 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8743</b>	<b>1 070 000 €</b>		<b>1 153 928 €</b>		<b>1 111 964 €</b>			<b>-48 000</b>	<b>48 000</b>	<b>967 000 €</b>	<b>42 000 €</b>	<b>1 009 000 €</b>

PRIX CLOTURES

Lots	Prix Total HT clôtures	65 000 €	Ml clôture par lot	Plus-value clôtures € HT
	Abatteme nt Solde pour Total ml po Prix/ml			
LOT 1		25 000		
LOT 2		40 000		
LOT 3		234	34	5 812
LOT 4			22	3 761
LOT 5			20	3 419
LOT 6			21	3 590
LOT 7			21	3 590
LOT 8			24	4 103
LOT 9			35	5 983
LOT 10				
LOT 11				
LOT 12			24	4 103
LOT 13			33	5 641
LOT 14				
<b>TOTAL</b>			<b>234</b>	<b>40 000</b>

L'abattement de 13 % du fait que c'est un lotissement communal.

L'abattement de 12 000 € sur quatre lots, correspond à l'abattement estimé des travaux de mise de pieux, compte tenu de l'étude du sol de l'assise foncière, lieu de l'ancienne station d'épuration.

Les frais de commercialisation (3 000 €) correspondent soient aux frais d'agences, soient aux frais du notaire choisi par l'acheteur.

Du fait que la Commune a souhaité gérer l'entrée du village, les clôtures le long du chemin de Vie Longue seront réalisées par la Commune. Le coût au mètre linéaire est répercuté pour environ 2/3, sur le prix de vente des lots concernés.



M. BRUSTON précise que la procédure est la suivante :

Les agences recherchent de leur côté les acquéreurs, les renseignements sont communiqués aux acheteurs par la Mairie (service urbanisme et secrétariat général), et au final, le notaire pour toute la partie liquidation.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour arrêter les montants de vente proposés ci-dessus par lot.

M. PASIAN demande s'il y a des acquéreurs potentiels. A ce jour, M. le Maire répond avoir cinq demandes.

M. BRUSTON demande la possibilité de disposer de deux habitations sur un même lot ?

M. le Maire répond que si le coefficient d'emprise au sol est respecté, il n'y a pas de problème.


M. le Maire précise qu'en ce qui concerne le financement, le Trésorier a confirmé la possibilité de disposer de l'emprunt de trésorerie de 200 000 € voté, et non utilisé, pour l'intégrer dans le budget annexe du lotissement, il est valide jusqu'en juillet 2017.

M. BRUSTON présente l'évolution du budget prévisionnel, tel que défini :

ESTIMATION BUDGET LOTISSEMENT MUNICIPAL	Estimation Géomètre	Estimation initiale CM au 06/05/2016	02/03/2016	Estimation OTCE 11/05/2016	Analyse Mairie 20/05/2016	Bilan 20/05/2016	Estimation OTCE DCE 20/07/2016	Résultat appel d'offres négocié	Sociétés
<b>ETUDES</b>									
Dossiers de déclaration tel sur l'eau y compris sondages	7 000 €	10 000 €	3 613 €	3 613 €		3 613 €	3 613 €	3 613,50	OTCE
Géomètre et permis d'aménager	14 000 €	15 000 €	4 400 €	4 400 €		4 400 €	4 400 €	4 400,00	OTCE
Maîtrise d'œuvre	7 000 €	14 000 €	13 443 €	13 443 €		13 443 €	13 443 €	13 442,50	OTCE
DCE (option retenue)								2 337,50	OTCE
Honoraires complémentaires pour reprise DCE								754,00	OTCE
Honoraires complémentaires pour réunions supplémentaires								662,50	OTCE
<b>SOUS-TOTAL HT ETUDES</b>	<b>28 000 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>23 793 €</b>	<b>23 793 €</b>		<b>23 793 €</b>	<b>23 793 €</b>	<b>25 509,00</b>	
Mission SPI				1 800 €		1 800 €	1 800 €	935,00	ELYSEC
Sondages sans station d'épuration								2 400,00	FONDASOL
<b>TOTAL HORS TRAVAUX</b>	<b>28 000 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>23 793 €</b>	<b>25 593 €</b>		<b>25 593 €</b>	<b>25 603 €</b>	<b>28 884,00</b>	
<b>TRAVAUX (tranchées, fournitures et pose comprises)</b>									
Intervention ORANGE (téléphone-internet)								2 134,00	ORANGE
Intervention GROF (gas)								4 349,00	GROF
Intervention SDEGH (alimentation BT)								20 692,00	SDEGH
Nettoyage ferrail								600,00	GAJAN
<b>SOUS-TOTAL HT</b>								<b>33 775,00</b>	
Travaux préparatoires	50 000 €	50 000 €	45 000 €	0 €		0 €			
Réseau haute tension	40 000 €	40 000 €	37 000 €	21 800 €		21 800 €			
Réseau basse tension	27 000 €	27 000 €	25 000 €	31 770 €	suppression mâts	9 970 €			
Réseau éclairage public	13 000 €	13 000 €	13 000 €	20 580 €		20 580 €			
Réseau Télécom et FG (branchements en 25/28)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	4 950 €		4 950 €			
Réseau Gaz (matériel fourni par GdS)	10 000 €	10 000 €	15 000 €	12 222 €	voir linéaire 110m (trouvé 75m)	8 333 €			
Réseau AEP (branchement uniquement)				8 888 €	Plus valeur	8 888 €			
Réseau AEP suite déplacement impasse existante	15 000 €	15 000 €	15 000 €	39 714 €	voir linéaire 240m (trouvé 140m)	23 107 €			
Assainissement eaux usées (branchement uniquement)	46 000 €	46 000 €	46 000 €	95 086 €	voir nombre regards diam 1000 - 20U	95 086 €			
Assainissement eaux pluviales (bassin 140 m3, canalisation Ø 600 et branchements)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	23 204 €		23 204 €			
Réalisation des fosses finition concassé 0/20 (structure épaisseur 0.50 sans bordures)				12 385 €	bordures agglis à supprimer	5 125 €			
Bordures				12 788 €	Plus-valeur	12 788 €			
Reprise impasse existante	20 000 €	0 €	0 €	0 €		0 €			
Réalisation voie cyclable - piétonnier définitif (à charge CCS)	20 000 €	15 000 €	20 190 €	20 190 €	-> CCS	0			
Réalisation des parkings	10 000 €	10 000 €	1 200 €	1 200 €		1 200 €			
Signalisation				4 105 €	suppression brise-vue ? -2000	2 105 €			
Aménagements espaces verts				13 019 €		13 019 €			
Divers (à vérifier)				5 410 €		5 410 €			
Plus valeur réseau Telecom dévoté				10 342 €		10 342 €			
<b>SOUS-TOTAL HT</b>	<b>211 000 €</b>	<b>261 000 €</b>	<b>241 000 €</b>	<b>347 331 €</b>		<b>271 565 €</b>	<b>249 560 €</b>	<b>248 083,00</b>	STAT
<b>SOUS-TOTAL HT TRAVAUX hors OPTIONS</b>	<b>211 000 €</b>	<b>261 000 €</b>	<b>241 000 €</b>	<b>347 331 €</b>		<b>271 565 €</b>	<b>249 560 €</b>	<b>248 083,00</b>	
Alignement 5%									
OPTION 1 Traitement à la chaux								-3 225 €	STAT
OPTION 2 Lisse bois								13 540 €	STAT
OPTION 3 Eclairage public								24 424 €	
OPTION 4 Eclairage public								24 908 €	
OPTION 5 Alimentation BT								22 622,00	
<b>SOUS-TOTAL OPTIONS</b>								<b>7 535,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>239 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>276 843 €</b>	<b>396 636 €</b>		<b>320 950 €</b>	<b>310 616 €</b>	<b>318 277,00</b>	

TVA 20% (non payable)	47 800 €	60 000 €	55 369 €	79 327 €	64 190 €	62 103 €	63 655,40	
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>286 800 €</b>	<b>360 000 €</b>	<b>332 211 €</b>	<b>475 964 €</b>	<b>385 140 €</b>	<b>372 618 €</b>	<b>381 932,40</b>	
<i>Emprunt Caisse d'Épargne</i>	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000,00	
<i>Intérêts d'emprunt (% sur un an)</i>							3 000,00	
<i>Différence / HT</i>	-11 000 €	50 000 €	26 843 €	146 636 €	70 950 €	60 515 €		
Estimation vente lots TTC	816 000 €	816 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	826 300 €	967 000,00	(4)
TVA à reverser	136 000 €	136 000 €	133 333 €	133 333 €	133 333 €	137 717 €	161 166,67	
Solde HT	680 000 €	680 000 €	666 667 €	666 667 €	666 667 €	688 583 €	805 833,33	
Estimation résultat brut Opération	441 000 €	380 000 €	389 824 €	270 030 €	345 716 €	378 068 €	484 556,33	
(2) Eclairage public fait par le SDEGH : 25 093€						Aléas 5% travaux	14 469,65	
(3) Alimentation BT faite par le SDEGH : 26 692€						Commercialisation	0,00	
(4) cf fichier joint pour le prix de vente						Cibtures	65 000	
<b>RESULTAT NET COMMUNE</b>							<b>405 086,68</b>	
<b>TRESORERIE NECESSAIRE</b>							<b>400 746,65</b>	


M. BRUSTON présente l'affiche annonçant la commercialisation des lots :



**MAIRIE DE LHERM**  
 DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE  
 Arrondissement de Muret

**LOTISSEMENT COMMUNAL  
 CHEMIN DE VIE LONGUE**

**VENTE DE 14 LOTS VIABILISES  
 DE 596 A 687 m2**



**PRIX : DE 58 000 € A 83 000 €**

**CONTACT : MAIRIE DE LHERM**  
 Tel. 05 61.56.07.25

L'affiche qui sera apposée sur le lotissement annonçant sa réalisation est le suivant :

**COMMUNE DE LHERM**  
Département de la Haute Garonne  
Arrondissement de Muret

**LOTISSEMENT COMMUNAL  
CHEMIN DE VIE LONGUE**

**VENTE DE 14 LOTS VIABILISES de 596 à 687 m2**  
Prix: de 58 000 € à 83 000 €  
Contact: MAIRIE DE LHERM  
Tél.: 05-61-56-07-25

MAITRE D'ŒUVRE: **OTCE Infra**  
4 bis chemin de Senesch  
31 470 FONSCHREBS

ATTRIBUTAIRE Lot 01: Voirie et réseaux  
ATTRIBUTAIRE Lot 02: Clôtures

COORDONNATEUR SECURITE: **ELYFEC**  
Bâtiment Sud Améric  
20 boulevard Thibaud  
31100 TOULOUSE

**STAT**  
375 Chemin de la grange  
31870 LAGARDELLE SUR LEZE

**ob ce infra**  
**STAT**  
**ELYFEC**

SOUS TRAITANTS

Circulation perturbée  
1er semestre 2017

### **8- Communication : Publication de l'Echo de LHERM :**

M. HOMEHR informe le Conseil de la prochaine parution de l'Echo prévue mi-février.

Les épreuves ont été adressées à une société avec laquelle la Commune collabore pour la première fois. Cette société procède à la principale partie de la mise en page, ce qui déleste le poste d'accueil de sa charge de travail. Début janvier, une première épreuve sera transmise pour correction.

M. HOMEHR précise qu'il a bien été demandé que les auteurs des articles soient bien mentionnés.

Cette nouvelle formule apporterait à la commune, une économie annuelle d'environ 3 000 €.

### **9- Rapport sur la sécurité routière :**

M. HOMEHR informe le Conseil de la réunion annuelle départementale, faisant état de la situation routière, organisée par la Préfecture.

Chaque année, une thématique est présentée, portant sur l'aménagement urbain en lien avec la sécurité routière. Cette année, la thématique portait sur l'aménagement de trottoirs en milieu urbain, en vue de faire ralentir la vitesse.

Ces aménagements présentés par des ingénieurs aménageurs restent de très belles réalisations qui engendrent probablement des coûts très onéreux.

### **10- Cour de ferme :**



M. PASIAN rappelle au Conseil l'inscription au budget du programme « Cour de Ferme ». M. DARRIGAN Ludovic a constitué un dossier que la commune a transmis au Conseil Départemental. Une subvention de 720 € a été versée sur le budget communal à cet effet, et la commune doit reverser ce montant à M. DARRIGAN.

M. PASIAN précise que cette programmation sera la dernière car le Département la supprime. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour reverser la somme de 720 € au titre du programme « Cour de Ferme » à M. DARRIGAN.

#### **11- Convention de servitude de passage de canalisation de desserte de gaz :**

M. le Maire informe le Conseil de la signature d'une convention de servitudes de distribution publique de gaz pour le lotissement communal avec GRDF sur les parcelles A 498 – A 1188 et A 1035.

Afin de procéder à la publication de cette convention de servitude, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer spécifiquement cette convention de servitude.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitude de passage de canalisation de desserte de gaz sur les parcelles A 498- A 1188 et A 1035.

#### **12- Désignation de sept délégués pour siéger à la Communauté de Communes « Cœur de Garonne » :**

M. le Maire rappelle la décision de M. le Préfet d'entériner l'accord local sur le nombre de délégués de chacune des trois communautés de communes qui fusionnent, soit 86.

Lherm pouvant donc présenter sept délégués, au lieu de neuf qui y siégeaient précédemment. La loi NOTRe prévoit que ces délégués sont repris dans la liste des délégués de conseillers municipaux élus, fléchés lors de la dernière élection municipale. Si les délégués ne souhaitent pas y être représentés, alors, les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau, auraient présenté leur candidature.

Pour Lherm, les conseillers élus siégeant au conseil communautaire ont souhaité poursuivre leur mandat. Il s'agit de la liste suivante : MM. AYCAGUER – HERNANDEZ – DE OLIVEIRA – SACAREAU – BOYE – BRUSTON - MONDON.

M. le Maire demande à M. CHAUDRON, s'il est candidat. M. CHAUDRON répond par la négative.

M. le Maire procède à l'installation du bureau de vote. M. HOMEHR tient le bureau de vote.

M. BRUSTON tient à préciser que le procédé de supprimer, par la loi, un certain nombre d'élus siégeant à la communauté de communes, n'est pas du tout, démocratique.

De par cette loi, 37 délégués élus sur les trois Communautés de Communes sont supprimés, alors qu'ils ont été désignés, et élus par les citoyens de chaque commune.

M. AYCAGUER procède à l'appel de chaque conseiller pour voter.

M. CHAUDRON refuse de participer au vote, ainsi que Mme LANGER, par procuration.

A l'issue du dépouillement réalisé par M. HOMEHR et Mme BOYE, M. le Maire procède au résultat :

Nombre de votants : 19

18 voix pour la liste « AYCAGUER-

1 bulletin blanc.

La liste « AYCAGUER – HERNANDEZ- DE OLIVEIRA – SACAREAU – BOYE – BRUSTON – MONDON » est élue par 18 voix.

### **13 – Questions diverses**

#### **13-1- Intervention de M. PASIAN :**

M. PASIAN rapporte au Conseil Municipal les conclusions de la réunion tenue au Conseil Départemental pour le SDAN, représentant la commune auprès de la communauté de communes du Savès.

ORANGE a passé commande de deux sous-répartiteurs début décembre 2016 (un sera placé Place de l’Eglise et l’autre, rue des Acacias). La desserte de la commune sera réalisée en VDSL à raison de 30 mégabits/seconde, dans 7 à 8 mois.

La liaison entre le répartiteur de Labastidette et les deux sous-répartiteurs sera réalisée par fibre optique.

A terme, ces deux sous-répartiteurs deviendront des nœuds de raccordement optique, aux alentours de 2020, en deuxième phase du SDAN.

Le début de la commercialisation des offres par les opérateurs devrait débuter en septembre 2017.

Le déploiement de la fibre optique a pris un peu de retard. Toutefois, venant de Muret et Labastidette, l’installation de la fibre va déborder sur les quartiers Branas et Sardelis, en 2018.

#### **13-2- Intervention de Mme BRETOS :**

Mme BRETOS a été interpellée par le coiffeur « Les Boucles d’Eva » se plaignant du stationnement de véhicules devant son salon, alors qu’une ligne continue jaune interdit le stationnement.

M. le Maire répond avoir récupéré les carnets d’avertissement aux infractions, et pourra, à l’issue, dresser contravention.

M. CHAUDRON rappelle que, dans le même état d’esprit, il y a toujours des véhicules garés sur le trottoir du chemin de Tutau.

Les mêmes problématiques de stationnement, sont observées sur le parking du groupe scolaire.

#### **13-3- Intervention de M. CHAUDRON :**

M. CHAUDRON déplore le manque d’anticipation concernant l’organisation en matière de stationnement et de circulation, lors des obsèques de M. SARA. En effet, beaucoup de monde était présent et le stationnement des véhicules très anarchique. De plus, la circulation pour se diriger vers le cimetière n’avait pas été anticipée.

M. CHAUDRON ne dénonce pas cet état de fait comme un reproche, mais, pour trouver des solutions instantanées, quand une telle situation survient.

M. le Maire répond, qu’effectivement, les barnums pour le marché de Noël qui se tenait le même jour, avaient été placés sur les côtés de l’Eglise depuis le début de la semaine. Un tel évènement n’était pas prévu.

M. le Maire accepte cette remarque, compte tenu de l’évènement exceptionnel.

M. GARCIA précise que les Pompes Funèbres TALAZAC avait du personnel pour aider à assurer, également, dans un tel cas, le cheminement jusqu’au cimetière.

M. CHAUDRON demande à M. PASIAN où en est le SDEHG avec les problèmes de l’éclairage public de la rue de l’Anguille.

M. PASIAN répond avoir tenu informé un riverain, et cela fait près d'un an que l'éclairage ne fonctionne toujours pas. En effet, le SDEHG attend que, ENEDIS viennent faire des travaux commandés sur la ligne. M. PASIAN tient à la disposition des riverains tous les courriers échangés depuis plusieurs mois avec le SDEHG et ENEDIS. Les travaux doivent se faire, mais la date n'est toujours pas connue, malgré les multiples relances.

Un diagnostic doit être réalisé par ENEDIS, mais aucune date n'a été annoncée.

Alors que fait la mairie ? comme affiché, oui elle s'en est occupée depuis le début et continue, mais sans résultat. Cela dépend d'ENEDIS.

Ce qui est fait dans la rue est assimilé à de la provocation, car, les riverains sont bien informés que la mairie a fait maintes réclamations auprès du SDEHG et que c'est au niveau d'ENEDIS, que la situation est bloquée, sans raison.

M. CHAUDRON interroge M. le Maire sur la dangerosité de la sortie du futur lotissement se situant Avenue de Gascogne, en face de la rue de Guyenne.

M. le Maire répond que le premier projet de 24 maisons a été refusé. Il reste dans l'attente du projet rectifié pour émettre un avis.

Une rencontre a eu lieu avec le secteur routier du Conseil Départemental, car la sortie est sur la départementale, et deux platanes devraient être abattus, moyennant une convention avec la Mairie. Toutefois, les travaux d'abattage resteront à la charge du lotisseur.

M. le Maire propose à M. CHAUDRON, d'examiner ensemble le dossier dès son dépôt.

#### **13-4- Intervention de M. GARCIA :**

M. GARCIA rappelle au Conseil que le Dimanche 15 janvier 2017 à 14 H 30, a lieu le Goûter des Aînés.

Vendredi 13 janvier, il faudrait confectionner les paquets de bonbons, samedi 14 janvier à 10 H, former les quatre équipes de conseillers pour répartir la livraison à domicile de la galette aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Préparation de la salle des fêtes, dimanche 15 janvier à 10 H.

Un mail sera transmis à chaque conseiller municipal pour cette organisation.

#### **13-5- Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

M. le Maire informe le Conseil que le travail de regroupement est en marche, les services administratifs assurent un énorme travail et tout sera opérationnel en janvier.

La DGS actuelle de la Communauté de Communes du Savès devient la DGS de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

En ce qui concerne la gouvernance, rien n'est encore arrêté. Le 26 janvier 2017 aura lieu la désignation du Président et des quinze Vice- Présidents.

M. le Maire rapporte que le Cabinet EXFILO, cabinet d'études ayant réalisé le pacte financier avec les trois communautés de communes a rendu ses conclusions, la fiscalité devrait être lissée et elle sera identique à l'actuelle. La Communauté de Communes reprend sur ses finances, l'attribution de compensation de la fiscalité.

Si rien n'est retouché, la commune de Lherm se verrait attribuer 13 000 € en plus de charges de transfert.



Mme DE OLIVEIRA demande à M. le Maire si les vice-présidents, candidats seront présentés aux délégués, électeurs ?

M. le Maire répond qu'il est prévu qu'une présentation par commission et vice-président soit réalisée sous forme d'un bulletin annexé à la convocation.

### **13-6- Intervention de Mme SOBIERAJEWICZ :**

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle l'information diffusée par Mme LAFARGE, concernant la pétition de riverains du chemin de la Pielle, au sujet de la sécurité des personnes mises en danger par la vitesse excessive des véhicules, sollicitant la pose de panneaux ou de ralentisseurs.

M. PASIAN répond être destinataire de cette pétition. Une réponse va être faite à cette pétition. M. PASIAN a priorisé la sécurité à l'entrée du hameau de la Pielle, représentant un danger évident pour tout piéton et riverain.

Temporairement et pour test, M. PASIAN avait envisagé la pose de chicanes, d'écluses, mais cela ne peut pas être réalisé, en raison de la configuration du site (route sinueuse, vallonnée, présence d'arbres, problème de visibilité).

Le cabinet AXE INGENIERIE étudie une solution de sécurisation de l'entrée du hameau de la Pielle. Des devis seront adressés en début d'année 2017, envisageant la pose d'un ralentisseur.

Mme SOBIERAJEWICZ complète en envisageant la pose de plusieurs ralentisseurs, car le chemin de la Pielle est surtout très dangereux pour les piétons, car les automobilistes roulent vite.

Mme BOYE confirme que les véhicules roulent à vitesse excessive sur cette route et que beaucoup d'automobilistes venant de la route de Bérat empruntent cette route en tant que raccourci, pour éviter les ralentisseurs devant le cimetière.

M. PASIAN confirme qu'il y a beaucoup de riverains demandant des moyens pour ralentir la vitesse des véhicules, sur bon nombre de voies de la commune.

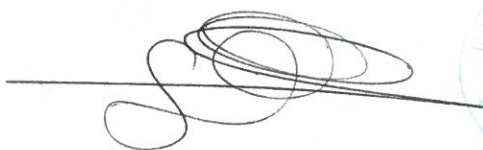
### **13-7- Intervention assistance :**

M. BRZOZOWSKY Rémy souhaite s'inscrire au comité consultatif « sécurité incendie ».

De plus, il est informé d'une coupure d'électricité par ERDF dans le quartier « route de Bérat » durant une matinée complète, et souhaite que cette information soit largement diffusée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

La Secrétaire de séance,  
Fatiha SOBIERAJEWICZ



Le Maire,  
Jean AYCAGUER

